

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 7 mars 2023 à 20 h 2.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Josée Castonguay, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2023-03-082

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 2.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-083

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (082) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (083) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (084) | 3. Approbation du procès-verbal du 7 février 2023; |
| (085-089) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| | 5.1. Application du Règlement sur la gestion contractuelle – rapport annuel; |
| (090) | 5.2. Soccer – autorisation de signatures – convention d'aide financière; |
| (091-093) | 5.3. Personnel; |
| | 6. Sécurité publique; |
| | 7. Travaux publics : |
| (094) | 7.1. Plan d'intervention – adoption; |
| (095) | 7.2. Marquage routier – dépôt de soumissions; |
| | 7.3. Protocole d'entente avec le MTQ – entretien estival de certains chemins; [report] |
| (096) | 7.4. Travaux de réfection rue Rondeau – dépôt de soumissions; |
| | 7.5. Travaux de pavage – appel d'offres; [retiré] |
| (097-098) | 7.6. Quai; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| | 8.1. Bilan 2021 – gestion de l'eau potable – dépôt; |
| | 8.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 126-2023 décrétant un emprunt de 1 937 305 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable; [report] |
| | 9. Loisirs et culture : |
| | 9.1. Carnaval – dépôt de rapport; |
| | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (099) | 10.1. Adoption du projet de règlement 125-2023 autorisant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles; |
| (100) | 10.2. Demande de permis PIIA; |
| (101-104) | 11. Courrier; |
| (105) | 12. Approbation des comptes payés et à payer; |
| | 13. Divers; |
| | 14. Période de questions; |
| (106) | 15. Levée de la séance. |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée

ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-084

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 7 février 2023 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-085

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2023 (TRAVAUX RUE RONDEAU)

ATTENDU QU'il est opportun d'amender le règlement 124-2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

*Amende le règl.
124-2023*

Que l'article 7 du Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau est modifié et remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 7 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention TECQ (2019-2023) au montant de 1 874 789 \$ dont la programmation de travaux fait partie intégrante du règlement. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-086

SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1084-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu lundi le 27 mars 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1084-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-087 PARTENARIAT TIRF/FRBR – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'accepter la proposition de TIRF/FRBR visant à permettre à la municipalité de participer à un essai pilote des ressources en ligne développées pour soutenir les initiatives communautaires liées à la *Stratégie Vision zéro* et *Système sûr*, concernant la sécurité routière.

Que madame Lyne Clermont, conseillère, soit autorisée à signer les documents à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-088

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – 27, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Edson Carrera visant à permettre le maintien de sa terrasse saisonnière au 27, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT la décision 40-0009205 de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-132;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le maintien de ladite terrasse selon les plans déposés, conditionnellement à ce que les heures d'ouverture de la terrasse ne dépassent pas de 11 h à 23 h du mercredi au samedi et de 11 h à 21 h du dimanche au mardi.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-089

PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par Arbre N.B. inc., représenté par monsieur Nicolas Boulianne, visant l'achat d'une parcelle de terrain située sur la rue du Parc-Industriel, soit une partie du lot 4 854 039 ayant une superficie de +/- 60 000 pi², et ce, pour un montant de 4,25 \$/pi², laquelle offre d'achat est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que l'offre d'achat soumise par Arbre N.B. inc., représenté par monsieur Nicolas Boulianne, au montant de 4,25 \$/pi² pour une partie du lot 4 854 039 soit acceptée.

Que la condition suivante fasse partie intégrante du contrat d'achat :

- L'acheteur s'oblige à construire et compléter, sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conformément aux dispositions de la réglementation municipale, laquelle réglementation est bien connue des parties.

- Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction, lesquelles procédures l'acheteur s'oblige à accomplir.
- S'il n'a pas satisfait à l'obligation de construire ci-dessus, l'acheteur ou ses ayants droit ne pourront, vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir, par écrit, au vendeur au prix présentement payé. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre écrite (envoyée par courrier recommandé à l'adresse du siège social du vendeur) pour l'accepter ou la refuser.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à la production d'une description technique et d'une opération cadastrale visant l'identification et la transaction de la parcelle visée.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette vente à Arbre N.B. inc., lesquels devront être signés au plus tard soixante (60) jours suivant la réception des documents attestant l'acceptation de l'opération cadastrale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

2023-03-090

SOCCKER – AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
 APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
 ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière pour la subvention du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, afin de poursuivre le projet de construction d'un terrain de soccer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-091

PERSONNEL – SUIVI DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE LA PERSONNE SALARIÉE NO 02-9003

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée no 02-9003 est entrée en fonction le 8 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée no 02-9003 est soumise à une période d'essai d'une durée de sept cents (700) heures travaillées;

CONSIDÉRANT l'évaluation présentée au conseil municipal par la direction générale au sujet de la personne salariée no 02-9003;

CONSIDÉRANT QUE les compétences et l'attitude de la personne salariée no 02-9003 ne correspondent pas aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Lanoraie mette fin à la période d'essai et au lien d'emploi de la personne salariée no 02-9003, à compter du 20 février 2023.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la personne salariée no 02-9003 afin de l'informer de la décision prise par le conseil municipal.

Que la direction générale soit et est autorisée à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin de l'emploi de l'employé no 02-9003 auprès de la Municipalité.

Que la direction générale, soit et est, par les présentes, autorisée à affecter et verser les montants requis à l'employé no 02-9003, le cas échéant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-092

PERSONNEL – GRIEF 2022-01

CONSIDÉRANT le grief numéro 2022-01;

CONSIDÉRANT le projet de « Transaction et quittance »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'approuver le règlement du grief numéro 2022-01 selon la recommandation formulée par madame Josée Castonguay, conseillère, et monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier.

D'autoriser le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Et autorise le paiement de toutes les sommes requises à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-093

PERSONNEL – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, et madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, ont mené le processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Hélène Trudel à titre de brigadière scolaire, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-094 PLAN D'INTERVENTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'intervention des infrastructures a été préparée par Parallèle 54 et Maxxum Gestion d'Actifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du plan d'intervention et de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'adopter la mise à jour du plan d'intervention et les recommandations contenues dans le rapport, et que celui-ci soit soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-095 MARQUAGE ROUTIER – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le marquage ponctuel et longitudinal de la chaussée pour les années 2023 et 2024 à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

Entrepreneurs	Montant (taxes incluses)
Lignes Maska	215 013,83 \$
Entreprise Techline inc.	119 561,14 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Techline inc. au montant de 119 561,14 \$ (taxes incluses) pour le marquage ponctuel et longitudinal de la chaussée pour les années 2023 et 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-096 TRAVAUX DE RÉFECTION RUE RONDEAU – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Rondeau;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Construction G-Nesis inc.	2 158 989,05 \$
Les entreprises Généreux Construction inc.	2 069 549,37 \$
Sintra inc.	2 125 887,75 \$
BLR Excavation	2 077 532,14 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Généreux Construction inc., le contrat pour les travaux de réfection de la rue Rondeau, au coût de 2 069 549,37 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 124-2023 finançant les travaux de réfection de la rue Rondeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-097

QUAI – LETTRE D'ENGAGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'engagement, ainsi que le bail à intervenir et qui confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-098

QUAI – INSTALLATION DE CAMÉRAS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 6 500 \$ pour l'installation de deux caméras et d'un UPS au quai municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

BILAN 2021 – GESTION DE L'EAU POTABLE – DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil municipal le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable, tel que prévu à la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} février 2023.

CARNAVAL – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement 96-2017, la conseillère Lucie Ouellet dépose et fait une lecture sommaire du rapport Carnaval 2023 réalisé par l'agente de communication.

2023-03-099

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 125-2023 AUTORISANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES HORS DES ZONES AGRICOLES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 125-2023 autorisant la garde de poules pondeuses hors des zones agricoles », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2023-03-100

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 375-377, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation extérieure au 375-377, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rénover une partie du revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et le choix des couleurs soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement au niveau de la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour le 375-377, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur soit du vinyle bleu installé à l'horizontale.

Le maire suppléant demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

Le conseiller François Boisjoly reprend sa place à la table des délibérations.

2023-03-101

CPA BERTHIERVIELLE – REVUE SUR GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont

ET RÉSOLU

Qu'un montant de 130 \$ soit accordé au CPA Berthierville pour leur Revue sur glace 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-102 ORGANISME DE BASSIN VERSANT CARA

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 229,95 \$ (taxes incluses) soit autorisé pour notre adhésion à Organisme de Bassin versant CARA pour l'année 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-103 LES MONARQUES DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 100 \$ soit accordé à Les monarques de Lanoraie, afin de promouvoir la préservation du papillon monarque.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-104 PRÊTS DE SALLE – PAVILLON JEAN-BOURDON

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt de la salle du Pavillon Jean-Bourdon concernant les demandes suivantes :

- Coop Santé Lanoraie
- Bal des finissants, école primaire La Source d'Autray, le 16 juin 2023

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03-105 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 741 922,73 \$ (522791 à 522929, PA 1259 à PA 1277, 11713 à 11718, 11722, 11724, 11726 à 11727, 11729 à 11805) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 55 À 21 H 5

2023-03-106 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire